Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_10-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 24 février 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 24 février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026	***Le 3 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *N. TOUSCH et P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absentes et non représentées.* *A. HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20260303.10 Modification du tableau des effectifs

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 17 février 2026 ; cette réunion était ouverte à l'ensemble des élus intéressés.
Les documents diffusés en commission le 17 février ont été adressés à l'ensemble des élus le 17 février 2026 au soir puis le 24 février 2026.

Il est rappelé que le poste de l'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, aujourd'hui à temps non complet, a vocation à être porté à temps plein, notamment pour accompagner le développement de la politique sportive de la commune dans le cadre du programme « ville active et sportive ».

La commission finances et administration générale a validé cette perspective lors de ses réunions des 9 décembre 2025 et 17 février 2026.
Le comité social territorial du CDG du 3 février 2026 a approuvé cette modification du temps de travail à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition du Maire et ouï son exposé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget primitif de la commune adopté le 03 mars 2026,
Vu le tableau des emplois annexé au budget,
Vu la proposition émise par les membres de la commission finances qui s'est réunie le 17 février 2026,
Vu les documents budgétaires préparatoires transmis à l'ensemble des élus les 17 février et 24 février 2026,
Vu l'avis du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 3 février 2026,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Supprime le poste d'ETAPS calibré à 32h55,
Crée un poste d'ETAPS à temps plein.

Fait au Conquet, le 3 mars 2026
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

MAIRIE DE LE CONQUET (Finistère)